



C/44/4

ORIGINAL : anglais

DATE : 5 octobre 2010

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Quarante-quatrième session ordinaire
Genève, 21 octobre 2010

SITUATION FINANCIÈRE DE L'UNION INTERNATIONALE POUR
LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES AU 31 DÉCEMBRE 2009

Mémoire du Secrétaire général

RÉSUMÉ

Ce document présente la situation financière de l'Union au 31 décembre 2009 et le rapport du vérificateur des comptes relatif à l'exercice financier 2008-2009.

1. RÉSULTAT DE L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009

Le résultat de l'exercice biennal 2008-2009 est le suivant :

	<u>Francs suisses</u> *
Recettes	6 771 487
Dépenses	<u>6 381 117</u>
Excédent de recettes	<u>390 370</u>

Conformément à l'article 5 du Règlement financier de l'UPOV (document UPOV/C/VI/15), l'excédent de recettes de 390 370 francs suisses a été versé au fonds de réserve.

2. FOND DE ROULEMENT

En vertu de l'article 8 de son Règlement financier, l'UPOV dispose d'un fonds de roulement. Ainsi qu'il ressort du bilan au 31 décembre 2009 (annexe A.2 du présent document), ce fonds de roulement s'élève à 520 427 francs. La participation de chacun des membres de l'Union, calculée conformément aux décisions du Conseil prises lors des sessions de novembre 1972 (paragraphe 57 du document UPOV/C/VI/12), octobre 1992 (paragraphe 14 du document C/26/15) et avril 2006 (paragraphe 10 du document C(Extr.)/23/4), est la suivante :

Membre de l'Union	Francs suisses	Membre de l'Union	Francs suisses
Afrique du Sud	8 333	Kenya	1 667
Albanie	1 667	Kirghizistan	1 667
Allemagne	41 667	Lettonie	1 667
Argentine	4 167	Lituanie	1 667
Australie	8 333	Maroc	1 667
Autriche	12 500	Mexique	6 250
Azerbaïdjan	1 667	Moldova	1 667
Bélarus	1 667	Nicaragua	1 667
Belgique	8 333	Norvège	8 333
Bolivie (État plurinational de)	1 667	Nouvelle-Zélande	8 333
Brésil	2 083	Ouzbékistan	1 667
Bulgarie	1 667	Panama	1 667
Canada	8 333	Paraguay	1 667
Chili	1 667	Pays-Bas	24 999
Chine	4 167	Pologne	4 167
Colombie	1 667	Portugal	4 167
Croatie	1 667	République de Corée	6 250
Danemark	8 333	République dominicaine	1 667
Équateur	1 667	République tchèque	4 167
Espagne	12 500	Roumanie	1 667
Estonie	1 667	Royaume-Uni	41 667
États-Unis d'Amérique	41 667	Singapour	1 667
Fédération de Russie	4 167	Slovaquie	4 167
Finlande	8 333	Slovénie	1 667

* Les montants indiqués dans le présent document ont été arrondis (paragraphe 8 du document C/XII/15).

Membre de l'Union	Francs suisses	Membre de l'Union	Francs suisses
France	41 667	Suède	8 333
Géorgie	1 667	Suisse	8 333
Hongrie	4 167	Trinité-et-Tobago	1 667
Irlande	8 333	Tunisie	1 667
Islande	1 667	Turquie	4 167
Israël	4 167	Ukraine	4 167
Italie	16 666	Union européenne	41 667
Japon	41 667	Uruguay	1 667
Jordanie	1 667	Viet Nam	1 667
		Total :	520 427

3. BASE DES CONTRIBUTIONS

Le montant de la contribution annuelle de chaque membre de l'Union est calculé selon le nombre d'unités de contributions qui lui est appliqué (article II de l'Acte de 1972, article 26 de l'Acte de 1978 et article 29 de l'Acte de 1991 de la Convention). Le calcul des contributions de 2008 et 2009 a été basé sur le nombre d'unités suivant (voir, à ce sujet, le budget de l'exercice biennal 2008-2009 (documents C/41/4 et C/41/17)) :

Nombre d'unités	Membre de l'Union
5	Allemagne
5	États-Unis d'Amérique
5	France
5	Japon
5	Union européenne
3	Pays-Bas
2	Italie
2	Espagne
2	Royaume-Uni
1,5	Belgique
1,5	Danemark
1,5	Suède
1,5	Suisse
1	Afrique du Sud
1	Australie
1	Canada
1	Finlande
1	Irlande
1	Nouvelle-Zélande
1	Norvège
0,75	Autriche
0,75	Mexique
0,75	République de Corée
0,5	Argentine
0,5	Chine
0,5	Fédération de Russie
0,5	Hongrie
0,5	Israël
0,5	Pologne
0,5	Portugal (pour 2008)

Nombre d'unités	Membre de l'Union
0,5	République tchèque
0,5	Slovaquie
0,5	Turquie
0,25	Brésil
0,2	Albanie
0,2	Azerbaïdjan
0,2	Bélarus
0,2	Bolivie (État plurinational de)
0,2	Bulgarie
0,2	Chili
0,2	Colombie
0,2	Croatie
0,2	République dominicaine
0,2	Équateur
0,2	Estonie
0,2	Géorgie (pour 2009)
0,2	Islande
0,2	Jordanie
0,2	Kenya
0,2	Kirghizistan
0,2	Lettonie
0,2	Lituanie
0,2	Maroc
0,2	Nicaragua
0,2	Panama
0,2	Paraguay
0,2	Portugal (pour 2009)
0,2	République de Moldova
0,2	Roumanie
0,2	Singapour
0,2	Slovénie
0,2	Trinité-et-Tobago
0,2	Tunisie
0,2	Ukraine
0,2	Uruguay
0,2	Ouzbékistan
0,2	Viet Nam
Total :	60,70 unités pour 65 membres de l'Union (pour l'année 2008)
	60,60 unités pour 66 membres de l'Union (pour l'année 2009)

4. ANNEXES

On trouvera, aux annexes A du présent document :

- A.1 - comparaison du budget avec les recettes et dépenses effectives de l'exercice financier 2008-2009 suivie de notes explicatives, des dépenses par sous-programme ainsi que d'un plan de financement pour l'exercice biennal 2008-2009;
- A.2 - bilan au 31 décembre 2009;
- A.3 - contributions des membres de l'Union (y compris les contributions et les participations au fonds de roulement reçues à l'avance);
- A.4 - comparaison des recettes et des dépenses entre l'exercice biennal 2006-2007 et l'exercice biennal 2008-2009;
- A.5 - arriérés de contributions et fonds de roulement impayés au 31 décembre 2009;
- A.6 - comparaison du bilan au 31 décembre 2007 avec le bilan au 31 décembre 2009;
- A.7 - ressources extrabudgétaires (fonds fiduciaires);
- A.8 - relevé des recettes et des dépenses et évolution des fonds de réserve et de roulement (tableau comparatif 1);
- A.9 - relevé des actifs et passifs et des fonds de réserve et de roulement (tableau comparatif 2);
- A.10 - évolution des mouvements de trésorerie (tableau comparatif 3);
- A.11 - notes (objectifs de l'Union; principales normes comptables)

et, à l'annexe B, le rapport du vérificateur des comptes.

5. Le Conseil est invité à examiner et à approuver les comptes de l'exercice financier 2008-2009.

[L'annexe A.1 suit]

ANNEXE A.1

**COMPARAISON DU BUDGET AVEC LES RECETTES ET DÉPENSES
EFFECTIVES DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009**

(Francs suisses)

		Budget	Montants effectifs	Différence Budget/montants effectifs
Recettes				
Contributions	i)	6 534 000	6 506 636	27 364
Publications		70 000	43 380	26 620
Intérêts	ii)	70 000	127 415	(57 415)
Autres	iii)	80 000	94 056	(14 056)
Total recettes		6 754 000	6 771 487	(17 487)
Dépenses				
Ressources en personnel	i)	4 607 000	4 369 287	237 713
Missions de fonctionnaires	ii)	300 000	445 141	(145 141)
Voyages de tiers		70 000	71 506	(1 506)
Conférences	iii)	120 000	152 330	(32 330)
Experts	iv)	151 000	3 200	147 800
Publications		61 000	63 276	(2 276)
Autres services contractuels	v)	30 000	7 926	22 074
Dépenses de fonctionnement		1 236 000	1 247 127	(11 127)
Mobilier et matériel		15 000	14 010	990
Fournitures et accessoires	v)	15 000	7 314	7 686
Total dépenses		6 605 000	6 381 117	223 883
Résultat				
Excédent de recettes transféré au fonds de réserve		149 000	390 370	(241 370)

i) à v) : voir à la page 2 de la présente annexe

EXPLICATION DES PRINCIPALES VARIATIONS
ENTRE LE BUDGET ET LES MONTANTS EFFECTIFS

Recettes

i) Contributions

Le déficit de 27 364 francs suisses est dû à un nombre moins élevé que prévu d'adhésions à l'Union, ainsi qu'à la réduction de la contribution d'un membre.

ii) Intérêts

Les fonds déposés auprès de la Confédération suisse ont été plus importants que prévu en raison d'un excédent dépassant les prévisions, ce qui a généré un excédent d'intérêt de 57 415 francs suisses.

iii) Autres

L'excédent de recettes de 14 056 francs suisses s'explique essentiellement par la participation accrue au programme d'enseignement à distance de l'Union.

Dépenses

i) Ressources en personnel

L'économie de 237 713 francs suisses résulte de l'augmentation effective des coûts liés aux postes par rapport à l'augmentation prévue dans le budget, ainsi que de dépenses moins élevées que ce qui était prévu pour les contrats de courte durée dans la catégorie des services généraux.

ii) Missions de fonctionnaires

Le dépassement de 145 141 francs suisses résulte du nombre de missions de fonctionnaires plus élevé que ce qui était prévu dans le budget, principalement en raison de l'augmentation du nombre de demandes de services de conseil et d'assistance.

iii) Conférences

Le coût des activités supplémentaires, comme le colloque sur les contrats relatifs au droit d'obtenteur et les deux ateliers organisés en coopération avec l'Association africaine du commerce des semences, s'est traduit par un dépassement de 32 330 francs suisses.

iv) Experts

L'OMPI se chargera de l'élaboration de la base de données sur les variétés végétales sur le Web, ce qui explique l'économie de 147 800 francs suisses.

v) Autre services contractuels/fournitures et accessoires

Les efforts constamment déployés afin de réduire les dépenses ont permis d'économiser 22 074 francs suisses et 7 686 francs suisses, respectivement.

DÉPENSES PAR SOUS-PROGRAMME POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009
(en milliers de francs suisses)

Sous-programme	UV.01	UV.02	UV.03	UV.04	Total
Ressources en personnel	730	2 045	1 062	533	4 370
Missions de fonctionnaires	-	143	178	124	445
Voyages de tiers	-	3	62	7	72
Conférences	58	82	10	2	152
Experts	-	-	3	-	3
Publications	-	63	-	-	63
Autres services contractuels	-	7	-	1	8
Dépenses de fonctionnement	9	1 237	1	1	1 247
Mobilier et matériel	14	-	-	-	14
Fournitures	1	6	-	-	7
Total	812	3 586	1 316	667	6 381

UV.01 Politique générale en matière de protection des obtentions végétales

UV.02 Améliorer les services fournis aux membres de l'Union/Assurer un système efficace de protection des obtentions végétales

UV.03 Étendre le champ d'application de la protection des obtentions végétales

UV.04 Relations extérieures

PLAN DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009
(en francs suisses)

	Budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires* Fonds fiduciaires		Total crédits	
	Budget	Montants effectifs	Budget	Montants effectifs	Budget	Montants effectifs
Dépenses	6 605 000	6 381 117	326 000	440 951	6 931 000	6 822 068
Recettes	6 754 000	6 771 487	326 000	447 174	7 080 000	7 218 661
+/- Transfert du/ au solde fonds	(149 000)	(390 370)	-	(6 223)	(149 000)	(396 593)
Montant total des crédits	6 605 000	6 381 117	326 000	440 951	6 931 000	6 822 068

[L'annexe A.2 suit

* Les ressources extrabudgétaires comprennent les fonds fiduciaires, qui font l'objet d'une comptabilité distincte (voir l'annexe A.7).

ANNEXE A.2

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009
(en francs suisses)

Actif			Passif		
Liquidité : Compte courant Compte de dépôts	144 861 <u>2 092 316</u>	2 237 177	Contributions et participation au fonds de roulement reçues à l'avance		199 600
Contributions à recouvrer		59 031	Compte de liaison, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)		239 383
Compte de liaison, fonds fiduciaires		67 482	Créanciers divers		971
Débiteurs divers		1 616	<u>Fonds de réserve :</u> Report du 31 décembre 2007	646 859	
			Excédent de recettes 2008-2009	<u>390 370</u>	1 037 229
			Fonds de roulement		520 427
			Provision pour cessation de services		359 113
			Autres provisions		8 583
		2 365 306			2 365 306

[L'annexe A.3 suit]

ANNEXE A.3

CONTRIBUTIONS DES MEMBRES DE L'UNION
(en francs suisses)

Membres de l'Union	Unités de contribution	Montants dus :		Date d'adhésion
		janvier 2008	janvier 2009	
Afrique du Sud	1	53 641	53 641	6/11/1977
Allemagne	5	268 205	268 205	10/8/1968
Albanie	0,2	10 728	10 728	15/10/2005
Argentine	0,5	26 820	26 820	25/12/1994
Australie	1	53 641	53 641	1/3/1989
Autriche	0,75	40 231	40 231	14/7/1994
Azerbaïdjan	0,2	10 728	10 728	9/12/2004
Bélarus	0,2	10 728	10 728	5/1/2003
Belgique	1,5	80 462	80 462	5/12/1976
Bolivie (États plurinational de)	0,2	10 728	10 728	21/5/1999
Brésil	0,25	13 410	13 410	23/5/1999
Bulgarie	0,2	10 728	10 728	24/4/1998
Canada	1	53 641	53 641	4/3/1991
Chili	0,2	10 728	10 728	5/1/1996
Chine	0,5	26 820	26 820	23/4/1999
Colombie	0,2	10 728	10 728	13/9/1996
Croatie	0,2	10 728	10 728	1/9/2001
Danemark	1,5	80 462	80 462	6/10/1968
Équateur	0,2	10 728	10 728	8/8/1997
Espagne	2	107 282	107 282	18/5/1980
Estonie	0,2	10 728	10 728	24/9/2000
États-Unis d'Amérique	5	268 205	268 205	8/11/1981
Fédération de Russie	0,5	26 820	26 820	24/4/1998
Finlande	1	53 641	53 641	16/4/1993
France	5	268 205	268 205	3/10/1971
Géorgie	0,2	-	10 728	29/11/2008
Hongrie	0,5	26 820	26 820	16/4/1983
Irlande	1	53 641	53 641	8/11/1981
Islande	0,2	10 728	10 728	3/5/2006
Israël	0,5	26 820	26 820	12/12/1979
Italie	2	107 282	107 282	1/7/1977
Japon	5	268 205	268 205	3/9/1982
Jordanie	0,2	10 728	10 728	24/10/2004
Kenya	0,2	10 728	10 728	13/5/1999
Kirghizistan	0,2	10 728	10 728	26/6/2000
Lettonie	0,2	10 728	10 728	30/8/2002
Lituanie	0,2	10 728	10 728	10/12/2003
Maroc	0,2	10 728	10 728	8/10/2006
Mexique	0,75	40 231	40 231	9/8/1997
Moldova	0,2	10 728	10 728	28/10/1998
Nicaragua	0,2	10 728	10 728	6/9/2001
Norvège	1	53 641	53 641	13/9/1993
Nouvelle-Zélande	1	53 641	53 641	8/11/1981
Ouzbékistan	0,2	10 728	10 728	14/11/2004
Panama	0,2	10 728	10 728	23/5/1999
Paraguay	0,2	10 728	10 728	8/2/1997
Pays-Bas	3	160 923	160 923	10/8/1968

Membres de l'Union	Unités de contribution	Montants dus :		Date d'adhésion
		janvier 2008	janvier 2009	
Pologne	0,5	26 820	26 820	11/11/1989
Portugal	0,5/0,2	26 820	10 728	14/10/1995
République de Corée	0,75	40 231	40 231	7/1/2002
République dominicaine	0,2	10 728	10 728	16/6/2007
République tchèque	0,5	26 820	26 820	1/1/1993
Roumanie	0,2	10 728	10 728	16/3/2001
Royaume-Uni	2	107 282	107 282	10/8/1968
Singapour	0,2	10 728	10 728	30/7/2004
Slovaquie	0,5	26 820	26 820	1/1/1993
Slovénie	0,2	10 728	10 728	29/7/1999
Suède	1,5	80 462	80 462	17/12/1971
Suisse	1,5	80 462	80 462	10/7/1977
Trinité-et-Tobago	0,2	10 728	10 728	30/1/1998
Tunisie	0,2	10 728	10 728	31/8/2003
Turquie	0,5	26 820	26 820	18/11/2007
Ukraine	0,2	10 728	10 728	3/11/1995
Union européenne	5	268 205	268 205	29/7/2005
Uruguay	0,2	10 728	10 728	13/11/1994
Viet Nam	0,2	10 728	10 728	24/12/2006
Total		3 256 000	3 250 636	

Soit : 66 membres de l'Union (65 contributeurs pour 2008 et 66 pour 2009)

Membres de l'Union	Date d'adhésion
Costa Rica *	12/1/2009
Oman *	22/11/2009

Soit : 68 membres de l'Union (au 31 décembre 2009)

* Contribution payable à partir de janvier 2010.

CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS AU FONDS
DE ROULEMENT REÇUES À L'AVANCE

Contributions et participations au fonds de roulement pour 2010 déjà reçues au 31 décembre 2009 :

Membres de l'Union	Francs suisses
Australie	53 641
Bulgarie	10 728
Colombie	10 728
Costa Rica	
- contribution	10 188
- participation au fonds de roulement	1 667
Croatie	10 728
Équateur	22
Espagne	847
Hongrie	26 820
Kenya	10 728
Mexique	21 475
Panama	65
Portugal	4 415
Slovaquie	26 820
Uruguay	10 728
Total	199 600

[L'annexe A.4 suit]

ANNEXE A.4

COMPARAISON DES RECETTES ET DES DÉPENSES ENTRE
L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007 ET L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009
(en francs suisse)

	Exercice biennal 2006-2007	Exercice biennal 2008-2009
Recettes		
Contributions	6 485 182	6 506 636
Publications	67 705	43 380
Intérêts	104 877	127 415
Autres	102 732	94 056
Total recettes	6 760 496	6 771 487
Dépenses		
Ressources en personnel	4 297 121	4 369 287
Missions de fonctionnaires	309 643	445 141
Voyages de tiers	41 589	71 506
Conférences	121 129	152 330
Experts	3 400	3 200
Publications	60 866	63 276
Autres services contractuels	4 819	7 926
Dépenses de fonctionnement	1 371 581	1 247 127
Mobilier et matériel	175	14 010
Fournitures et accessoires	3 717	7 314
Total dépenses	6 214 040	6 381 117
Résultat		
Excédent de recettes transféré au fonds de réserve	546 456	390 370
Résultat total	6 760 496	6 771 487

[L'annexe A.5 suit]

ANNEXE A.5

ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS ET FONDS
DE ROULEMENT IMPAYÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

Membres de l'Union	Pas d'arriérés/ années d'arriérés	Montant des arriérés en francs	
Afrique du Sud	Pas d'arriérés		
Albanie	Pas d'arriérés		
Allemagne	Pas d'arriérés		
Argentine	Pas d'arriérés		
Australie	Pas d'arriérés		
Autriche	Pas d'arriérés		
Azerbaïdjan	Contribution de 2009 (solde)		145
Bélarus	Pas d'arriérés		
Belgique	Pas d'arriérés		
Bolivie (État plurinational de)	Pas d'arriérés		
Brésil	Pas d'arriérés		
Bulgarie	Pas d'arriérés		
Canada	Pas d'arriérés		
Chili	Pas d'arriérés		
Chine	Pas d'arriérés		
Colombie	Pas d'arriérés		
Croatie	Pas d'arriérés		
Danemark	Pas d'arriérés		
Équateur	Pas d'arriérés		
Espagne	Pas d'arriérés		
Estonie	Pas d'arriérés		
États-Unis d'Amérique	Pas d'arriérés		
Fédération de Russie	Pas d'arriérés		
Finlande	Pas d'arriérés		
France	Pas d'arriérés		
Géorgie	Pas d'arriérés		
Hongrie	Pas d'arriérés		
Irlande	Pas d'arriérés		
Islande	Pas d'arriérés		
Israël	Pas d'arriérés		
Italie	Pas d'arriérés		
Japon	Pas d'arriérés		
Jordanie	Pas d'arriérés		
Kenya	Pas d'arriérés		
Kirghizistan	Pas d'arriérés		
Lettonie	Pas d'arriérés		
Lituanie	Pas d'arriérés		
Maroc	Pas d'arriérés		
Mexique	Pas d'arriérés		
Moldova	Pas d'arriérés		
Nicaragua	Contribution de 2005 (solde)	3 052	
	Contribution de 2006	10 728	
	Contribution de 2007	10 728	
	Contribution de 2008	10 728	
	Contribution de 2009	<u>10 728</u>	45 964

Membres de l'Union	Pas d'arriérés/ années d'arriérés	Montant des arriérés en francs	
Norvège	Pas d'arriérés		
Nouvelle-Zélande	Pas d'arriérés		
Ouzbékistan	Pas d'arriérés		
Panama	Pas d'arriérés		
Paraguay	Pas d'arriérés		
Pays-Bas	Pas d'arriérés		
Pologne	Pas d'arriérés		
Portugal	Pas d'arriérés		
République de Corée	Pas d'arriérés		
République dominicaine	Contribution de 2009 (solde)		9 419
République tchèque	Pas d'arriérés		
Roumanie	Pas d'arriérés		
Royaume-Uni	Pas d'arriérés		
Singapour	Pas d'arriérés		
Slovaquie	Pas d'arriérés		
Slovénie	Pas d'arriérés		
Suède	Pas d'arriérés		
Suisse	Pas d'arriérés		
Trinité-et-Tobago	Pas d'arriérés		
Tunisie	Pas d'arriérés		
Turquie	Pas d'arriérés		
Ukraine	Contribution de 2009 (solde)		2 728
Union européenne	Pas d'arriérés		
Uruguay	Pas d'arriérés		
Viet Nam	Contribution de 2009 (solde)		775
Total			59 031

[L'annexe A.6 suit]

ANNEXE A.6

COMPARAISON DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2007
AVEC LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009
(en francs suisses)

	31 décembre 2007	31 décembre 2009
ACTIF		
<u>Liquidités</u>		
UBS S.A., compte courant	274 412	144 861
Confédération suisse, compte de dépôt	1 926 196	2 092 316
<u>Compte de liaison</u>		
Fonds fiduciaires	16 298	67 482
<u>Comptes débiteurs</u>		
Contributions et participations au fonds de roulement	166 530	59 031
Débiteurs divers	2 438	1 616
Total	2 385 874	2 365 306
PASSIF		
<u>Compte de liaison</u>		
OMPI	839 828	232 303
<u>Comptes créditeurs</u>		
Contributions et participations au fonds de roulement reçues à l'avance	150 194	199 600
Créanciers divers	75	8 051
Provisions	235 993	367 696
Fonds de réserve	646 858	1 037 229
Fonds de roulement	512 926	520 427
Total	2 385 874	2 365 306

[L'annexe A.7 suit]

ANNEXE A.7

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES (fonds fiduciaires)

Les fonds fiduciaires alloués par les membres de l'Union, qui font l'objet d'une comptabilité distincte, sont présentés ci-après.

Bilan

(au 31 décembre 2009)

Actif	Francs suisses
<i>Liquidités</i>	
Compte bancaire (UBS S.A.)	51 801
Placement à court terme (UBS S.A.)	220 000
<i>Comptes débiteurs</i>	
Débiteurs divers	817
Compte de liaison OMPI	37 254
Total	309 872
Passif	Francs suisses
<i>Exigible</i>	
Compte de liaison UPOV	67 482
Fonds fiduciaire (selon détail ci-après)	242 390
Total	309 872

Recettes et dépenses pour l'exercice biennal 2008-2009

(au 31 décembre 2009)

Fonds fiduciaire/Japon	Francs suisses	
Solde, début d'exercice		236 167
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	440 601	
Intérêts	6 573	447 174
<i>Dépenses</i>		
Missions de fonctionnaires	103 058	
Voyages de tiers	240 558	
Conférences	46 444	
Communications et autres dépenses de fonctionnement	162	
Total des dépenses directes	390 222	
Frais administratifs	50 729	(440 951)
Fonds disponibles, fin d'exercice		242 390

Note : Fonds fiduciaires sous forme de contribution volontaire du Gouvernement du Japon destinée aux séminaires et ateliers régionaux sur la protection des obtentions végétales dans la région Asie.

[L'annexe A.8 suit]

RELEVÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET
ÉVOLUTION DES FONDS DE RÉSERVE ET DE ROULEMENT

pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009
(exprimé en milliers de francs suisses)

	Exercice 2006-2007	Exercice 2008-2009
RECETTES		
Contributions	6 485	6 507
Autres/recettes diverses		
Recettes d'exploitation	170	137
Fonds reçus selon accords interinstitutions	-	-
Intérêts bancaires	105	127
Différence de change	-	-
Autres/divers	-	-
TOTAL RECETTES	6 760	6 771
DÉPENSES	6 214	6 381
TOTAL DÉPENSES	6 214	6 381
EXCÉDENT DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	546	390
Transferts au fonds de réserve	546	390
Transferts à partir du fonds de réserve	-	-
Transferts au fonds de roulement	49	8
Autres ajustements	-	-
Solde des fonds de réserve et de roulement au début de l'exercice	565	1 160
SOLDE DES FONDS DE RÉSERVE ET DE ROULEMENTS EN FIN D'EXERCICE	1 160	1 558

[L'annexe A.9 suit]

ANNEXE A.9

Tableau comparatif 2RELEVÉ DES ACTIFS ET PASSIFS ET
DES FONDS DE RÉSERVE ET DE ROULEMENT

au 31 décembre 2009
(exprimé en milliers de francs suisses)

	Exercice 2006-2007	Exercice 2008-2009
ACTIFS		
Liquidités et dépôts à terme	2 201	2 237
Comptes débiteurs		
Contributions et fonds de roulement à recevoir des membres de l'Union	167	59
Autres	16	69
Autres actifs	2	-
Terrains et immeubles	-	-
TOTAL ACTIFS	2 386	2 365
PASSIFS		
Contributions reçues à l'avance	150	200
Engagements non réglés	-	-
Comptes créanciers		
Solde fonds interinstitutions	840	232
Autres	-	8
Autres fonds et comptes spéciaux	236	368
TOTAL PASSIFS	1 226	808
FONDS DE RÉSERVE ET DE ROULEMENT		
Fonds de réserve en fin d'exercice	647	1 037
Fonds de roulement en fin d'exercice	513	520
TOTAL FONDS DE RÉSERVE ET DE ROULEMENT	1 160	1 558
TOTAL PASSIFS ET FONDS DE RÉSERVE ET DE ROULEMENT	2 386	2 365

[L'annexe A.10 suit]

ANNEXE A.10

Tableau comparatif 3ÉVOLUTION DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2009

(exprimée en milliers de francs suisses)

	Exercice 2006-2007	Exercice 2008-2009
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE PROVENANT D'ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent net (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	546	390
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	(8)	108
(Augmentation) diminution des autres comptes débiteurs	(17)	1
(Augmentation) diminution du solde débiteur interfonds*	-	(51)
Augmentation (diminution) des contributions ou paiements reçus à l'avance	(260)	49
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	-	-
Augmentation (diminution) des comptes créanciers	(15)	8
Augmentation (diminution) du solde créditeur interfonds *	(68)	(608)
Augmentation (diminution) du solde des fonds et comptes spéciaux	206	132
moins : intérêts perçus	(105)	(127)
plus : charges financières	-	-
MOUVEMENTS NETS DE TRÉSORERIE PROVENANT D'ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	279	(98)
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE PROVENANT D'ACTIVITÉS DE PLACEMENT :		
(Augmentation) diminution des placements	-	-
(Augmentation) diminution des terrains et immeubles	-	-
Augmentation (diminution) des emprunts	-	-
plus : intérêts perçus	105	127
moins : charges financières	-	-
MOUVEMENTS NETS DE TRÉSORERIE PROVENANT D'ACTIVITÉS DE PLACEMENT	105	127
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE PROVENANT D'ACTIVITÉS DE FINANCEMENT :		
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs ou annulation de ces derniers	-	-
Transferts vers les réserves	49	7
Transferts à partir des réserves	-	-
Transferts (vers)/à partir des autres fonds	-	-
Sommes portées au crédit des membres de l'Union	-	-
Autres ajustements du solde des réserves et des fonds	-	-
MOUVEMENTS NETS DE TRÉSORERIE PROVENANT D'ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	49	7
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES LIQUIDITÉS ET DÉPÔTS À TERME	433	36
LIQUIDITÉS ET DÉPÔTS À TERME AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 768	2 201
LIQUIDITÉS ET DÉPÔTS À TERME À LA FIN DE L'EXERCICE	2 201	2 237

* entre les différentes entités comptables administrées par l'OMPI.

[L'annexe A.11 suit]

ANNEXE A.11

OBJECTIFS DE L'UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Les principaux objectifs de l'Union sont les suivants :

- mettre en place et promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés dans l'intérêt de tous;
- coordonner et faciliter, dans le cadre de la Convention UPOV, la protection des obtentions végétales par les membres de l'Union.

PRINCIPALES NORMES COMPTABLES UTILISÉES POUR
L'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'UPOV

Ces états financiers couvrent l'exercice biennal 2008-2009 qui s'est achevé le 31 décembre 2009. Ils ont été établis conformément aux principes énoncés dans la Convention de l'UPOV, dans le Règlement administratif et financier de l'UPOV ainsi qu'en application des normes comptables pour le système des Nations Unies (normes UNSAS) telles qu'elles sont définies dans le document des Nations Unies A/48/530 daté du 29 octobre 1993 et dans les modifications apportées par la suite à ce document.

Ces états financiers sont présentés en conformité avec ces normes comptables, notamment en ce qui concerne les points suivants :

- la continuité des activités, la permanence des méthodes et le principe du fait générateur sont des conventions comptables de base. Lorsque ces conventions de base sont respectées, il n'est pas fait de mention spéciale. En revanche, si une convention de base n'est pas observée, il en est fait mention dans les états financiers et les raisons sont indiquées;
- le choix et l'application des principes comptables sont guidés par les principes de prudence, de prééminence de la réalité sur l'apparence et d'importance relative;
- tous les principes comptables importants utilisés dans la préparation des états financiers y sont indiqués de façon claire et succincte;
- les dépenses, les recettes, l'actif et le passif sont comptabilisés sur le principe du fait générateur, à l'exception des fonds fiduciaires pour lesquels les recettes sont comptabilisées au moment de l'arrivée des fonds;
- les dépenses incluent les charges reçues ou à recevoir ainsi que les engagements envers des tiers;
- les comptes de l'organisation sont exprimés en francs suisses;

- les contributions fixées : en vertu de l'Article 8.4 du Règlement financier, les versements effectués par un membre de l'Union sont d'abord portés à un crédit au fonds de roulement, puis viennent en déduction des contributions qui lui incombent dans l'ordre chronologique des années pour lesquelles elles sont dues. Les contributions reçues à l'avance sont considérées comme des passifs et comptabilisées comme recettes de l'exercice auquel elles se rapportent;
- les contributions en nature reçues ou à recevoir et la valeur correspondante ne sont pas comptabilisées. Le coût de vérification des comptes est une contribution en nature du Gouvernement suisse qui endosse la plus grande partie de ces dépenses;
- en application de l'accord OMPI/UPOV du 26 novembre 1982, les fonctionnaires de l'UPOV participent à la Caisse Commune des Pensions du Personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse des pensions est une caisse à capitalisation finançant des prestations définies. Les obligations financières de l'organisation à la caisse se composent des cotisations obligatoires au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que de la part de tout paiement exigé au titre de la couverture des déficits en vertu de l'Article 26 des Statuts de la caisse. Les sommes destinées à la couverture des déficits ne doivent être payées que si l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'Article 26, une fois établi que le versement de telles sommes est nécessaire à partir de l'évaluation de la situation actuarielle de la caisse à la date de l'évaluation. Il n'a pas été considéré comme nécessaire de procéder, à l'heure actuelle, au versement de telles sommes;
- conformément à l'accord susmentionné, l'UPOV est dans l'obligation contractuelle de fournir à certaines catégories de fonctionnaires des prestations particulières au moment de leur cessation de service. Sur la base d'une évaluation actuarielle réalisée au début de 2010 par un consultant indépendant, cet engagement financier a été estimé à 0,2 million de francs suisses à la fin de 2009;
- L'UPOV est dans l'obligation contractuelle de fournir aux membres de son personnel des prestations médicales après cessation de service sous forme de primes au titre du régime d'assurance-maladie et accident (assurance-maladie après la cessation de service). Sur la base d'une évaluation actuarielle réalisée au début de 2010 par un consultant indépendant, cet engagement financier a été estimé à 1,0 million de francs suisses à la fin de 2009.

Selon les normes comptables actuelles (normes UNSAS), il n'est pas obligatoire de comptabiliser l'engagement financier susmentionné. Toutefois, en

application des principes de gestion financière prudente et conformément à la décision prise par le Conseil (paragraphe 47.d) du document C/41/17), une provision s'élevant à 3% des dépenses de personnel, pour l'exercice biennal 2008-2009, a été constituée afin de couvrir en partie l'engagement financier au titre des frais de cessation de service et de prestations médicales.

Cette provision permettra aussi de se préparer à l'éventuel passage des normes comptables actuellement appliquées (normes UNSAS) aux nouvelles normes (Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS)).

Les organisations du système des Nations Unies ont approuvé l'adoption des normes IPSAS, qui devront être appliquées au plus tard en 2010. Ces normes ont été établies par le Conseil des normes comptables internationales du secteur public, un comité permanent créé par la Fédération internationale des comptables, qui représente plus de 160 organismes membres dans 120 pays. Les normes IPSAS sont des normes comptables fiables, de qualité, élaborées de manière indépendante, étayées par une procédure très rigoureuse et soutenues par des gouvernements, des organismes comptables professionnels et des organisations internationales telles que la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques. L'OCDE, la Commission européenne et l'OTAN ont récemment adopté ces normes pour présenter leurs informations financières.

L'adoption des normes IPSAS revêt notamment les avantages suivants, largement reconnus :

- a) amélioration du contrôle interne et de la transparence de l'actif et du passif;
- b) informations plus complètes et plus cohérentes sur les coûts et les recettes propres à faciliter la gouvernance de l'organisation;
- c) plus grande cohérence et meilleure comparabilité des états financiers au cours du temps et entre différentes organisations.

Les incidences de l'adoption des normes IPSAS sur la comptabilité et l'établissement des rapports financiers de l'UPOV seraient notamment la comptabilisation intégrale des engagements liés aux prestations dues au personnel, telles que l'assurance-maladie après la cessation de service et les autres avantages auxquels il a droit, comme les congés annuels et les primes de rapatriement, l'évaluation des stocks, le changement de la structure et du contenu des rapports financiers à tous les niveaux et la vérification annuelle, et non plus bisannuelle, des états financiers.

[L'annexe B suit]

C/44/4

ANNEXE B

RAPPORT DU VERIFICATEUR DES COMPTES

EIDGENÖSSISCHE FINANZKONTROLLE
CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES
CONTROLO FEDERALE DELLE FINANZE
SWISS FEDERAL AUDIT OFFICE



**UNION INTERNATIONALE POUR LA
PROTECTION DES OBTENTIONS
VEGETALES (UPOV)**
Audit de l'exercice biennal 2008-2009

05.07.2010



Rapport du Vérificateur des comptes

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VEGETALES (UPOV)

Audit de l'exercice biennal 2008-2009

Le mandat de vérification extérieure des états financiers de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) doit être exercé par un membre de la plus haute instance de contrôle financier public du pays choisi et il est attribué personnellement. Fort de cette disposition et conformément à l'article 25 de la Convention internationale du 2 décembre 1961 révisée en 1978 et à l'article 29 (6) de l'Acte de 1991, le Conseil de l'UPOV, lors de sa quarante et unième session ordinaire, le 25 octobre 2007 à Genève, a renouvelé le mandat de la Suisse en tant que Vérificateur des comptes jusqu'à l'année 2011 incluse. Ainsi, le Gouvernement de la Confédération suisse m'a confié, en tant que Directeur du Contrôle fédéral des finances (CDF), le mandat de Vérificateur des comptes de l'UPOV.

Mon mandat est défini par le Règlement financier et le Règlement d'exécution de l'UPOV qui est constitué mutatis mutandis par le Règlement financier de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Je remplis ma fonction de manière autonome et indépendante, avec le soutien de collaborateurs du CDF.

Le CDF fournit les prestations relatives à l'audit externe des comptabilités extrabudgétaires d'une manière complètement indépendante de son rôle d'organe suprême de surveillance financière de la Confédération suisse. Le CDF a une équipe de professionnels hautement qualifiés et possédant une large expérience des audits dans les organisations internationales.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

*M. Kurt Grüter
Directeur du Contrôle fédéral des finances
de la Confédération suisse
Monbijoustrasse 45
3003 Berne
tél. +41 (0)31 323 10 01
kurt.grueter@efk.admin.ch*

*ou :
M. Didier Monnot
Responsable de mandats
tél. +41 (0)31 323 10 48
didier.monnot@efk.admin.ch*

Table des matières

Paragraphe

Résumé de l'audit	-
Règlementation et normes	1-8
Suivi des recommandations	9
Système de contrôle interne (SCI)	10
Audit de l'exécution budgétaire	11-12
Audit des états financiers 2009	13-28
Conclusion	29

Annexe : Opinion de vérification

Berne, le 5 juillet 2010

No enreg. 1.10033.946.00335.02
modi/dear

RESUME DE L'AUDIT

L'audit des états financiers de l'exercice biennal 2008-2009 de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a donné un résultat d'ensemble tout à fait satisfaisant. Ces états financiers ne soulèvent aucun problème important et je suis en mesure de délivrer une opinion d'audit sans réserve, ni remarque. Les contrôles par sondage effectués par mes collaborateurs permettent de confirmer la bonne tenue de la comptabilité de l'UPOV et sa conformité avec la Réglementation financière.

REGLEMENTATION, NORMES ET INFORMATIONS

Réglementation financière et objet de la vérification

1. Outre les dispositions pertinentes des différentes Conventions, la période biennale 2008-2009 a été régie par les dispositions du Règlement financier et du Règlement d'exécution de l'UPOV qui est constitué mutatis mutandis par le Règlement financier de l'OMPI (voir chiffre 28), ainsi que par les dispositions appropriées du budget approuvé par le Conseil lors de sa quarante et unième session ordinaire, le 25 octobre 2007 à Genève (paragraphe 26 du document C/41/16).
2. Les contrôles ont porté sur les mouvements de l'exercice 2008-2009 des comptes de produits et de dépenses, sur les états financiers ainsi que sur les valeurs figurant au bilan au 31 décembre 2009.

Normes d'audit, informations et remerciements

3. Les vérifications ont été effectuées selon les Normes d'audit suisses publiées par la Chambre fiduciaire (NAS - Edition 2004)¹, ainsi qu'en respect du Mandat additionnel faisant partie intégrante du Règlement financier de l'UPOV.
4. L'audit a été effectué par deux collaborateurs qualifiés du Contrôle fédéral des finances durant la période du 31 mai au 4 juin 2010.
5. Les questions d'importance mineure qui ont été clarifiées et discutées avec les responsables en cours de travaux ne sont pas relevées dans ce rapport.
6. Lorsque des vérifications par sondage ont été effectuées, mes collaborateurs ont sélectionné les échantillons en fonction des risques ou de l'importance relative des montants enregistrés dans les rubriques examinées.
7. D'autres points nécessitant des améliorations ont été portés à la connaissance du Bureau du contrôleur et du Département des finances lors de la discussion finale du 30 juin 2010. Aucune recommandation majeure n'a été émise à cette occasion. Je renonce donc à reproduire les points concernés dans le présent rapport afin de n'attirer l'attention du Conseil que sur les points que je considère comme essentiels.
8. Je tiens à exprimer ma satisfaction pour l'obligeance avec laquelle les principaux responsables de la tenue des comptes de l'UPOV, à savoir M. Philippe Favatier,

¹ Ces NAS comportent une mise en application de tous les International Standards on Auditing (ISA) publiés le 30 juin 2003 par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board).

Directeur financier (contrôleur) et Mme Janice Cook Robbins, Cheffe, Service des finances ainsi que leurs collaborateurs, ont fourni tous les renseignements et documents utiles à l'accomplissement de mon mandat.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DES RAPPORTS PRECEDENTS

9. La recommandation qui figurait au chiffre 33 de mon rapport 2006-2007 est considérée comme implémentée, à l'instar de la recommandation no 3/2004-2005 concernant l'importance du montant du Fonds de réserve (voir chiffres 20 et 21).

SYSTEME DE CONTROLE INTERNE (SCI)

Un système de contrôle interne dépendant essentiellement des services administratifs de l'OMPI

10. Mes collaborateurs ont renoncé à procéder à une vérification de l'existence du système de contrôle interne (SCI) par analogie à la NAS 890 à l'UPOV. En effet, une telle évaluation vient d'être effectuée à l'OMPI dans le cadre de la vérification de ses comptes de l'exercice biennal 2008-2009. Elle s'appuyait sur les facteurs suivants :

- Environnement de contrôle
- Information et communication
- Surveillance
- Evaluation des risques et activités de contrôle

Compte tenu des relations privilégiées qu'entretient l'UPOV avec l'OMPI en matière de gestion administrative, l'évaluation faite à l'OMPI est également valable à l'heure actuelle pour l'UPOV. Mes collaborateurs ont donc simplement relevé l'existence d'un SCI à l'UPOV en matière de finances par l'OMPI interposée.

AUDIT DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2009

Exécution du budget, un résultat d'exercice positif supérieur au budget

11. Le budget définitif de l'exercice 2009 arrêté par le Conseil ainsi que les comptes de l'exercice 2009 tels que présentés dans le Rapport de gestion financière 2009 peuvent se résumer de la manière suivante:

	Budget ((CHF))	Comptes ((CHF))
Recettes totales	6'754'000	6'771'487
Dépenses totales	<u>(6'605'000)</u>	<u>(6'381'117)</u>
Résultat	<u>149'000</u>	<u>390'370</u>

12. En ce qui concerne l'exécution budgétaire, je renvoie aux commentaires du Secrétaire général consignés dans le Rapport de gestion financière. Les explications portant sur les principales variations entre le budget et les chiffres réels figurent au chapitre 1.4. A noter d'une manière générale et succincte que les recettes d'exploitation étaient légèrement supérieures aux attentes (+ 0,26%) alors que les dépenses effectives ont été inférieures de presque CHF 224'000 par rapport au budget.

AUDIT DES ETATS FINANCIERS 2009

Chiffres clés des états financiers 2008-2009, la confirmation d'une bonne situation financière

13. Le tableau ci-dessous donne un comparatif de quelques valeurs importantes des bilans des années 2007 et 2009. Je renonce néanmoins à formuler des remarques ici. En effet, dans les points ci-après du rapport, je reprends plus en détail, avec des commentaires spécifiques, certains comptes du bilan 2009.

Référence	31.12.2007	31.12.2009
Total du bilan	2'385'874	2,365'306
Résultat de l'exercice	546'456	390'370
Liquidités (placements inclus)	2'200'608	2'237'177
Fonds étrangers	990'097	439'954
Provisions	235'993	367'696
Fonds de réserve	646'858	1'037'229
Fonds de roulement	512'926	520'427

Liquidités, des mouvements de fonds justifiés

14. Le solde au 31 décembre 2009 du compte de trésorerie a été confronté avec celui ressortant du relevé délivré par le dépositaire. Mes collaborateurs ont contrôlé, par sondage, les mouvements de fonds liquides enregistrés dans ce compte durant la période comptable. Ces vérifications ont confirmé la régularité des opérations contrôlées. Le document « confirmation de relation d'affaires » a dûment été libellé par l'UBS comme le prévoit la norme NAS 505.

Placements, des liquidités placées auprès de la Confédération suisse

15. Les deux comptes relatifs aux placements à terme effectués auprès de la Confédération suisse ont été vérifiés par sondage. Leurs soldes de clôture correspondent aux justificatifs comptables émis par l'Administration fédérale des finances. Le solde global de ces deux comptes a augmenté de CHF 166'000 environ pour s'établir à CHF 2'092'000.

Débiteurs Etats Membres, une baisse des créances ouvertes

16. Les créances ouvertes envers des Etats Membres ont fortement diminué (CHF 107'000 environ) au cours de l'exercice biennal 2008-2009 pour s'établir à la fin de la période comptable à moins de CHF 60'000. A noter qu'à lui seul le Nicaragua doit à l'UPOV une somme de quelque CHF 46'000 pour les années 2005 à 2009. Considérant ce montant comme « non matériel », je renonce à demander de le comptabiliser dans un compte spécifique d'arriérés.
17. Les contributions des Etats Membres pour la période biennale 2008-2009 ont été légèrement supérieures (CHF 21'454 ou 0.33%) au montant de la période biennale 2006-2007. Elles s'établissent à CHF 6'506'636. La hausse en valeur nette des contributions s'explique par l'entrée payante de la Turquie (depuis 2008) et de la Géorgie (depuis 2009) et par une baisse de la contribution du Portugal depuis 2009. La vérification des recettes comptabilisées par mes collaborateurs permet de confirmer leur exactitude et leur intégralité. A la clôture des comptes, les contributions versées par avance pour l'année 2010 représentent environ CHF 200'000.

Comptes de liaison, une présentation à revoir

18. J'observe que les soldes des comptes de liaison sont inclus dans les rubriques « débiteurs divers » et « créanciers divers » du bilan figurant dans les Etats financiers de l'UPOV. Comme l'OMPI va passer aux normes IPSAS et étant donné les relations étroites entre l'UPOV et l'OMPI en matière de gestion administrative, je suggère à l'UPOV de présenter les soldes des comptes de liaison chacun sur une ligne individuelle du bilan (l'une à l'actif et une autre au passif), même si l'UPOV devait différer ou renoncer à un passage aux normes IPSAS. C'est pourquoi, je renonce à formuler aujourd'hui une recommandation formelle à ce propos.

Provisions, des charges probables anticipées

19. La provision pour cessation de service et prestations médicales après cessation de service représente les 98% de la somme provisionnée au bilan (CHF 367'696). Celle-ci a augmenté de quelque CHF 123'000 durant la période biennale sous revue. Cette hausse de la provision correspond à l'allocation de 3% des dépenses de personnel à la provision pour frais de cessation conformément à l'approbation y relative du Conseil lors sa séance du 25 octobre 2007 (doc. C/41/16, alinéa 26). A noter que cette allocation se montait à 6% durant la période biennale 2006-2007.

Fonds de réserve et fonds de roulement, des ressources durables pour l'Union

20. En tenant compte du virement du bénéfice d'exploitation de l'exercice comptable 2008-2009 (CHF 390'000), le fonds de réserve s'établit désormais à quelque CHF 1'037'000 à la fin de l'exercice sous revue. Cette valeur représente 16,25% des charges d'exploitation comptabilisées, ce qui est supérieur aux attentes fixées au paragraphe 3 du document du Conseil C/41/4 du 31 août 2007. En effet, le niveau du

fonds de réserve estimé alors s'élevait à CHF 800'000, soit 12,1% des dépenses prévues. Toutefois, je me permets de relever que le taux de couverture actuel des charges d'exploitation demeure toujours inférieur aux objectifs du Conseil qui approuvait la recommandation d'un montant du fonds de réserve représentant les 20% des dépenses prévues (doc. C/41/16, paragraphe 26, alinéa f).

21. Le taux de 16,25% susmentionné ne tient pas compte du montant du fonds de roulement qui dépasse légèrement les CHF 520'000 à la suite de l'augmentation de CHF 7'501 enregistrée durant l'exercice biennal. Le cumul des sommes du fonds de réserve et du fonds de roulement affiche aujourd'hui CHF 1'557'000, soit CHF 234'000 de plus que ne le prévoyaient les estimations du Conseil en automne 2007.

Charges salariales, une augmentation modérée à 1.68%

22. Mes collaborateurs ont passé en revue plusieurs comptes de charges et de produits. Ils ont contrôlé, par sondages aléatoires, différentes écritures à l'appui des justificatifs comptables et bancaires disponibles. Les examens effectués de manière détaillée n'ont pas révélé d'erreur significative méritant d'être mentionnée. Je me bornerai simplement à citer les trois points suivants à titre d'information.
23. Les dépenses de personnel représentant la part la plus importante des charges d'exploitation de l'UPOV, j'ai chargé mes collaborateurs de vérifier plusieurs dossiers personnels. Ces derniers ont été comparés avec les traitements qui sont versés aux fonctionnaires des grades D, P et G. Les dossiers vérifiés ne donnaient lieu à aucune remarque particulière. Les salaires versés correspondaient aux conditions individuelles applicables aux personnes concernées.
24. Comparativement à la période biennale précédente, je constate que les frais de personnel se sont élevés à CHF 4'369'000, ce qui représente une hausse des charges de CHF 72'000 ou 1,68% par rapport à l'exercice biennal précédent. Je relève toutefois que les dépenses comptabilisées dans le compte « 71014 Overtime & Refreshment » ont dépassé les CHF 60'000 durant la période. Bien que ce montant ne soit pas forcément significatif par rapport aux charges globales, je remarque que cette somme provient d'heures supplémentaires payées à quatre collaboratrices, dont deux d'entre elles ont reçu chacune plus de CHF 20'000 durant l'exercice comptable.
25. Les charges allouées à des missions de fonctionnaires se sont élevées à quelque CHF 445'000 alors que le budget estimait les dépenses à CHF 300'000. Ce dépassement du budget s'explique principalement par des demandes de conseils et d'assistance qui avaient été sous-estimées lors de l'établissement du budget. Les nombreux sondages effectués par mes collaborateurs dans les justificatifs comptables permettent d'attester la pertinence des frais liés à ces missions.

Fonds de dépôt, des montants réconciliés

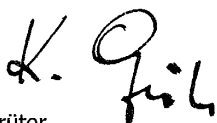
26. Les actifs et les passifs concernant les Fonds de dépôt font l'objet d'une comptabilité séparée de celle de l'UPOV. Les états financiers y relatif sont présentés au chapitre 4 du Rapport de gestion financière de l'UPOV sous la rubrique « Fonds extrabudgétaires ».
27. La contribution versée par le bailleur de fonds est déposée sur un compte bancaire séparé. Le solde de ce compte au 31 décembre 2009 correspondait à celui ressortant du relevé et de l'attestation délivrés par le dépositaire.

Le nouveau Règlement financier de l'UPOV en voie de validation

28. Diverses modifications de fond ont été apportées au Règlement financier de l'OMPI, sur lequel le Règlement financier de l'UPOV s'appuie. Compte tenu de cette situation, l'UPOV cherche à réviser son Règlement. A cet effet, elle a préparé le document provisoire « UPOV/INF/4/1 Draft 3 » avec deux annexes qui datent du 15 février 2010. Ce document existe à l'heure actuelle toujours à l'état de projet. Ce nouveau règlement devrait être validé par le Conseil de l'UPOV en octobre 2010.

CONCLUSION

29. A la suite des travaux effectués, je suis en mesure de délivrer l'opinion de vérification jointe en annexe au présent rapport et établie conformément au paragraphe 5 du Mandat pour la vérification des comptes.



K. Grüter

Directeur du
CONTROLE FEDERAL DES FINANCES
DE LA CONFEDERATION SUISSE

(Vérificateur des comptes)



Annexe no 1 à 1.10033.946.00335.02

OPINION DE VERIFICATION

J'ai vérifié les états financiers présentés dans le Rapport de gestion financière de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. Les travaux d'audit ont été achevés le 4 juin 2010. L'établissement de ces états financiers incombe au Secrétaire général. Mon rôle consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur la vérification à laquelle j'ai procédé.

Conformément au Règlement financier de l'UPOV, qui est constitué mutatis mutandis par le Règlement de l'OMPI, j'ai effectué ma vérification conformément aux Normes d'audit suisses publiées par la Chambre fiduciaire (NAS - Edition 2004)². Ces normes requièrent que je planifie et effectue la vérification de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'erreurs graves. Une vérification consiste notamment à examiner, par sondage et conformément à ce que le Vérificateur extérieur juge nécessaire en la circonstance, les pièces justificatives fournies à l'appui des montants et données figurant dans les états financiers. J'estime que la vérification à laquelle j'ai procédé offre une base raisonnable pour l'opinion que je formule.

Mon opinion est que ces états financiers présentent convenablement, sur tous les points essentiels, la situation financière au 31 décembre 2009 ainsi que les résultats des opérations et mouvements de fonds pour l'exercice qui s'est achevé à cette date, conformément aux politiques comptables spécifiées de l'UPOV qui sont exposées dans les Notes concernant le Rapport de gestion financière 2008-2009 et qui ont été appliquées de façon conséquente par rapport à l'exercice précédent.

En outre, mon opinion est que les opérations de l'UPOV que j'ai contrôlées par sondages dans le cadre de ma vérification ont été, sur tous les points essentiels, conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants de l'Union.

Conformément à l'article 6 du Mandat pour la vérification des comptes, annexé au Règlement financier de l'OMPI, j'ai également établi un rapport détaillé sur ma vérification des états financiers de l'UPOV, document daté du 5 juillet 2010.

Berne, le 5 juillet 2010

K. Grüter

Directeur du
CONTROLE FEDERAL DES FINANCES
DE LA CONFEDERATION SUISSE

(Vérificateur des comptes)

² Ces NAS comportent une mise en application de tous les International Standards on Auditing (ISA) publiés le 30 juin 2003 par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board).